***Mobilité dans le cadre du doctorat***

Les doctorants et les personnes ayant récemment obtenu leur doctorat peuvent s’engager dans des périodes **de mobilités physique de courte ou de longue durée** pour effectuer un séjour d’étude ou un séjour de stage.

Toute période d’étude ou de stage à l’étranger peut prendre la forme d’une activité de mobilité hybride. La mobilité hybride désigne une mobilité physique combinée à une composante virtuelle facilitant l’apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l’échange et le travail en équipe.

***Mobilité doctorale à des fins d’études***

**Conditions d’éligibilité** : tous les étudiants en doctorat régulièrement inscrit à Paris 8.

**La durée d’un séjour Erasmus+ :**

* **Possibilité d’une mobilité de courte durée** : de 5 à 30 jours.
* **Mobilité physique de longue durée**: de 2 à 12 mois.

**Procédure de candidatures (mobilité physique de longue durée) :** le dossier de candidature est dématérialisé.

Les étudiants peuvent partir exclusivement **dans le cadre d’un des accords Erasmus+.**

Il faut consulter sur le site internet de P8, l’onglet international : une carte interactive présente les offres de séjour. Pour accéder aux informations, il faut dans le déroulé choisir le niveau doctorat. En fonction du domaine de recherche, les étudiants ont accès à une liste d’universités partenaires. Les universités n’acceptent pas toutes des étudiants en doctorat, il faut donc vérifier que les accords sont ouverts aux doctorants.

Après avoir regardé la liste des universités partenaires, il faut consulter le site des universités d’accueil pour connaitre les offres de formations, par la suite préparation de la candidature.

***Documents à fournir AVANT la mobilité/comment organiser une mobilité dans le cadre d’un doctorat :***

**Contrat pédagogique :** le séjour doit prévoir une reconnaissance académique : Dans le cadre d'un séjour d’étude Erasmus+, les étudiants doivent **établir un contrat d’études qui indiquera les activités à réaliser à l’étranger ainsi que la manière dont ces activités seront reconnues et valorisées dans le cadre du doctorat.**

**Attention : les activités de recherche pure sont éligibles à la mobilité d'études si elles sont accompagnées d'un ou plusieurs cours suivis au sein de l'établissement d'accueil**.

Activités possibles dans le cadre des mobilités courtes de doctorat :

* Se former sur les compétences de recherche, compétences transversales dans les entreprises ou simplement rencontrer un.e professeur qui fait la co-tutelle de thèse. Il y a beaucoup d’activités qui restent encore à définir mais il est important de rappeler que le programme Erasmus+ a vocation à financer la formation et l’éducation et en complément la recherche.

**Reconnaissance de la période de mobilité :**

Cette période d’études à l’étranger doit faire partie du programme d’études suivi par l’étudiant en vue de l’obtention d’un diplôme.Un.e doctorant.e qui souhaite effectuer une mobilité Erasmus+ est soumis aux mêmes obligations et possède les mêmes droits que tout.e autre étudiant.e Erasmus.

**Les crédits ECTS sont recommandés au niveau doctoral dans le cadre d'une mobilité Erasmus. Les ECTS peuvent être délivrés pour des enseignements, des cours suivis ou affectés à la charge de travail. S'ils existent, ils doivent être inscrits dans le contrat d'études.  
A défaut de crédits ECTS, l'établissement d'envoi doit mettre en place une autre mesure de reconnaissance de la période d'études en correspondance avec le contrat d'études ou la convention de stage, comme le supplément au diplôme. Agence Erasmus+ conseille de se rapprocher du Conseil académique (ancien CEVU) de l’université pour le nombre de crédits ECTS que peut valider un doctorant pendant sa mobilité Erasmus+.**

***Financement :***

**Montant :**

* Groupe 1 (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède) : 350€/mois
* Groupe 2 (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal) : 300€/mois
* Groupe 3 (Ancienne République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République) : 250€/mois

Un complément financier de 250€ par mois (soutien inclusion) est attribué afin d’encourager la participation des publics répondant à 5 critères spécifiques : boursières échelon 6 et 7, ces critères ne concerne pas les étudiants en doctorat ; étudiants habitant dans un quartier prioritaire de la ville (QPV), étudiants habitant dans une ZRR (Zone de revitalisation rurale), étudiants avec un QF CAF inférieur ou égal à 551 Euro et étudiants en situation de handicap.

***Financement pour les mobilités de courte durée :***

Taux journalier : 70 euros par jours pour 14 premiers jours et 15 jours suivants 50 euros par jours.

La mobilité courte est plus avantageuse financièrement.

***Mobilité stage dans le cadre d’un doctorat :***

Pour les mobilités de stage, les activités de recherche doivent être effectuées dans le cadre d’une mise en situation professionnelle.

Pour les activités de mobilité des étudiants à des fins de stage, l’organisation d’accueil peut être :

* Une petite, moyenne ou grande entreprise publique ou privé/organisme public au niveau local/régional ou national
* Une ambassade ou bureau consulaire du pays participant au programme d’envoi
* Un partenaire social ou un autre représentant de la vie professionnelle y compris les chambres de commerce, les associations d’artisans/professionnelles les syndicats
* Un institut de recherche
* Une fondation
* Un établissement scolaire/
* Une organisation/association/ONG
* Un EES d’un pays participant au programme en possession d’une charge E+

**Durée : de 5 à 30 Jours ou de 2 à 12 mois**

Liens utiles pour préparer la candidature :

<https://www.univ-paris8.fr/-Programme-Erasmus-Europe->

<https://www.univ-paris8.fr/-Avantages-possibilites-et-aides-financieres-a-la-mobilite-d-etudes-769->

<https://www.univ-paris8.fr/-Mobilite-de-stage->